N° 26-19

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 octobre 2026

Approbation du code de bonne conduite

Réuni le mardi 13 octobre 2026, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, excusée
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE, excusé
Virginie LUTROT, pouvoir à Rodolphe THOMAS
Catherine COUSIN,
Christophe DORE, excusé
Jean-Vincent du LAC de FUGERES, excusé
Pierre ESTORGES, excusé
Christophe GAUDILLOT, excusé
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, pouvoir à Lynda LAHALLE
Timothée HOUSSIN, excusé
Lynda LAHALLE,
Pierre-Jean LEDUC,
Jean-Louis LOUVEL, pouvoir à Alexandre MARTINI
Alexandre MARTINI,
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN, pouvoir à Sophie GAUGAIN
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée
Cédric NOUVELOT, excusé
Audrey REGNIER, pouvoir à Augustin BOEUF
Gilles SERGENT, excusé
Valérie TELLIER, pouvoir à Catherine MEUNIER
Rodolphe THOMAS,
Gilles TREUIL, pouvoir à Catherine COUSIN
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le jeudi 24 septembre 2026,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'approuver le Code de bonne conduite anticorruption de l'AD Normandie annexé au présent rapport ;

- Décide de son application au 1er novembre 2026 ;

- De charger le Directeur Général de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à sa diffusion, à son appropriation, à la formation des collaborateurs ainsi qu'au suivi de son application.

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 15 octobre 2026 après transmission en Préfecture le 14 octobre 2026 et publication le 16 octobre 2026. Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr